

**PROCÈS VERBAL**  
**RÉUNION DU 10 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal de la commune de JOUY, **dûment convoqué le 04/07/2020**, s'est réuni en **séance ordinaire**, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Nadia LEITUGA, Maire.

Étaient présents : Monsieur Yves GRIBOT, Madame Alice LIMA, Monsieur Jérémy SIBOUT, Monsieur Patrice PICARD, Monsieur Jean-Julien BEAU, Monsieur Jacques PROVOST, Monsieur Denis RODRIGUEZ, Monsieur Éric MARTINY, Madame Maria VEIGA

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Monsieur Gilles CARIOU, Monsieur Pascal GRASSIN, Monsieur Éric GOIS, Monsieur Christophe COURSON, Madame Laure RAVEREAU

Monsieur Jérémy SIBOUT a été désigné comme secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

En vue des élections sénatoriales, qui se dérouleront le 27 septembre prochain, le Conseil Municipal est appelé à désigner 3 délégués et 3 suppléants.

Les trois délégués élus à la majorité sont : Mme Nadia LEITUGA, M. Gilles CARIOU et Mme Alice LIMA. Les trois suppléants élus à la majorité sont M. Jacques PROVOST, M. Yves GRIBOT et M. Éric MARTINY.

**Délibération n° 2020 – 26**

**Objet : Élection des représentants au sein de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)**

Madame le Maire expose que suite à l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, il a été créé entre la Communauté de Communes du Gâtinais et ses communes membres une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Sa composition est la suivante : 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par commune. Il appartient donc au Conseil Municipal de chaque commune membre de procéder à l'élection de ses représentants au sein de la CLECT. Sont désignés comme représentant titulaire, Mme Nadia Leituga et représentant suppléant, M. Gilles Cariou

**Délibération n° 2020 – 27**

**Objet : Convention fourniture de repas avec le SIVOS CESV (Cornant – Égriselles le Bocage – Subligny – Villeneuve la Dondagre)**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions pour la fourniture des repas servis aux enfants du restaurant scolaire depuis septembre 2019. Le SIVOS CECV sis à Égriselles le Bocage, qui possède une cuisine centrale confectionnant des repas livrés en liaison froide. Madame le Maire donne lecture du projet de convention élaboré par le SIVOS. Le prix d'un repas livré est de 3,30 € TTC (inchangé depuis 2019) avec le pain mais sans l'eau. Le Conseil Municipal valide la convention pour la fourniture de repas avec le SIVOS CESV, pour l'année scolaire 2020/2021.

**Questions diverses**

- Un rapport est fait par Monsieur Picard sur l'installation du battant de la cloche de l'église. Au prochain rendez-vous avec l'entreprise Bodet pour la maintenance, devront être contrôlés certains points de réglage, comme les points de frappe du battant si nécessaire et leur impact sur le clocher.
- Les avaloirs de chaussée sur l'ensemble de la commune ont été vérifiés : certains seront à nettoyer afin de faciliter les écoulements d'eaux pluviales en cas de fortes intempéries
- Lors de cette tournée d'inspection, a également été constaté une canalisation totalement bouchée aux Bordes. L'Agence Territoriale Routière sera donc contactée pour savoir si l'entretien des canalisations est à leur charge le long de la départementale. De même, sera évoqué avec eux, le passage piéton à hauteur de l'entreprise Eurial.